



## Succession vente

-----  
Par Harry

Bonjour,

Ma grand mère qui a été ma tutrice et qui m'a élevé est décédée.

J'ai grandi dans sa maison jusqu'à mes 20 ans.

Elle a dix filles dont ma mère qui m'informe que je pourrais me faire connaître auprès du notaire qui s'occupe de la succession afin d'avoir une part sur la vente de sa maison.

Avant d'entamer cette démarche, pouvez vous me confirmer que cela est possible puisque je ne suis pas son fils mais son petit fils

Je vous remercie pour votre conseil,

Harry

Merci de vos réponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Cela dépend : votre grand-mère a pu faire un testament en votre faveur. C'est rare, mais elle a aussi pu vous adopter en la forme simple. Et enfin votre mère a pu renoncer à la succession, faisant héritier ses enfants à sa place.

Je ne sais pas pourquoi votre mère vous a dit cela, mais vous ne risquez rien à contacter le notaire.